

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT - 41350**

**Objet : Arrêté n° 2026-87 portant délégation de fonctions et de signature à Claudie NUNES, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire**

**Le Maire de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt :**

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Madame Claudie NUNES en qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe au maire** ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Madame Claudie NUNES, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire,**

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonctions et de signature est donnée à **Madame Claudie NUNES, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire** pour exercer les attributions suivantes :

DEVELOPPEMENT CULTUREL	Soutenir les initiatives artistiques locales Favoriser l'accès à la culture pour tous, promouvoir la lecture publique Développer les partenariats culturels avec les associations communales et les partenaires extérieurs Promouvoir l'image culturelle de la commune	Gestion de la bibliothèque en collaboration avec les bénévoles, salon du livre jeunesse
ANIMATIONS	Organisation d'évènements et animations : Festivités locales Marchés Concerts, spectacles Commémorations	Programmation Organisation Communication Coordination de la logistique et sécurité
VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL		
ACTIONS DE SENSIBILISATION A L'ÉCOLOGIE		
COMMANDE PUBLIQUE : PRÉPARATION DES MARCHÉS DU SERVICE		Dans le respect du guide local de la commande publique
COMMISSION ANIMATION ET CULTURE		Pilotage

**ARTICLE 2 :**

Tous les actes, courriers, arrêtés ou décisions, signés dans le cadre de cette délégation, porteront la mention suivante :  
« Pour le maire, le maire adjoint délégué ».

**ARTICLE 3 :**

La délégataire rendra compte régulièrement à madame le maire des actes accomplis dans le cadre de cette délégation, sans préjudice de son pouvoir d'exercer elle-même les attributions déléguées.

Accusé de réception en préfecture  
041-214102121-20260331-ACC2026-87-AR  
Date de réception préfecture : 01/04/2026

**ARTICLE 4 :**

La présente délégation prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Elle subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée, pour toute la durée du mandat municipal, sauf en cas de cessation des fonctions de la délégataire.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6 :**

Transmission de la copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier,
- L'élue concernée,
- La directrice générale des services,
- Les responsables de service concerné.

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/04/2026.

Publié le : 01/04/2026

Fait à Saint-Gervais-la-Forêt, le 31 mars 2026



Le maire,  
Isabelle JALLAIS GUILLET